

Conseil Général de Curtilles

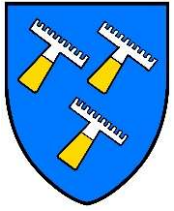
Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Introduction

Bertrand Zufferey

Le processus de la fusion se déroule en **4 étapes** :

- 1) Initiation du processus par le CONSEIL GENERAL
Mandat donné par le Conseil à la Municipalité → 23.03.2023
→ 12.10.2023
- 2) Négociations par la MUNICIPALITE, COPIL et GT → dès fév. 2024
Présentation du rapport final à la population → 14/18.11.2024
- 3) Evaluation du résultat et vote par les deux CONSEILS → 17.03.2025
- 4) Votation de la POPULATION → 18.05.2025



Conseil Général de Curtilles

2

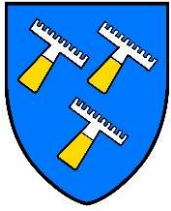
2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Willy Chuard

2^{ème} étape effectuée par la Municipalité :

Analyse des généralités du processus d'une fusion

- A) Aspects légaux et généraux → aide de M. Laurent Curchod (LfusCom)**
- B) Aspects «évidents» de la négociation**
- C) Aspects «spécifiques» de la négociation**



Conseil Général de Curtilles

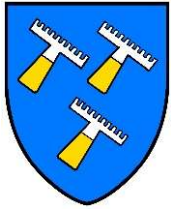
2

2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Willy Chuard

A) Aspects légaux et généraux → aide de M. Laurent Curchod (LFusCom)

- Création d'une nouvelle commune unique
- Nom et armoiries uniques
- Bourgeoisie reprise de la nouvelle commune (avec mention de l'ancienne)
- Nouvelles élections communes (Municipalité et Conseil)
- Reprise des obligations, droits, actifs et passifs par la nouvelle commune
- Règlements uniformisés (nouveaux/reprise d'une des anciennes communes)
- Plan et Règlement du PACom restent en vigueur (→ prochaine révision)
- Adresses postales restent identiques
- Obligation d'une votation populaire finale



Conseil Général de Curtilles

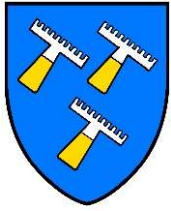
2

2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Willy Chuard

B) Aspects «évidents» dans le contexte de Curtilles et Lucens (avec comme cadre de référence la fusion de 2017)

- Reprise du nom et des armoiries de Lucens par la nouvelle commune
- Reprise de l'arrêté d'imposition (% du point d'impôt et des autres %)
- Un seul arrondissement électoral pour l'élection de 7 Municipaux et de 50 membres du Conseil communal
- Reprise des Règlements de Lucens (sauf PACom)



Conseil Général de Curtilles

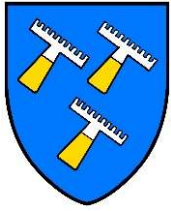
2

2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Willy Chuard

C) Aspects «spécifiques» dans le contexte de Curtilles et Lucens (obtenus à l'aide du GT2 ayant traité de L'IDENTITE VILLAGEOISE)

- Domaines loués en priorité aux agriculteurs du village de Curtilles
- Maintien du Café Fédéral et du Collège → avec salle communale à louer
- Soutien financier aux activités du groupe d'animation de Curtilles
- Soutien logistique aux autres groupes (expl. Jeunesse et société de tir)
- Possibilité de finaliser les projets en cours
(Route, Butte de tir, Rénovation du clocher, 1^{ers} travaux des AF, etc.)



Conseil Général de Curtilles

2

2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

Willy Chuard

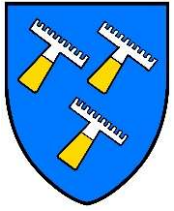
- COFIL et GT ont dit oui



- Présentation à la population : écho favorable

- Les deux Municipalités ont dit oui





Conseil Général de Curtilles

3

2. Préavis 2025-01 : Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

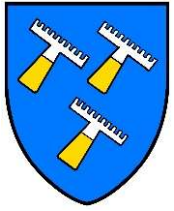
Willy Chuard

3^{ème} étape à effectuer par le Conseil ce soir :

- **Se prononcer par un vote formel sur la convention de fusion**

Pour rappel :

il n'est pas possible d'apporter des amendements au texte de la convention.



Conseil Général de Curtilles

4

Willy Chuard

CONCLUSION

La Municipalité vous recommande de voter positivement à ce projet de fusion entre Lucens et Curtilles

Cela permettra de passer à l'étape 4, celle d'une votation populaire.